

## DEMANDE DE RESERVATION D'UN POSTE D'AMARRAGE POUR UN BATEAU DE PLAISANCE

Période de réservation : **Règlement et modalités des demandes de réservation au verso**

- Réservation en escale : du ...../...../..... au ...../...../.....
- Réservation mensuelle (ou hivernage) : du ...../...../..... au ...../...../.....
- Je souhaite m'inscrire sur la liste d'attente pour l'obtention d'un contrat annuel au Port de Nogent sur Marne

### Informations concernant le demandeur

Nom et Prénom : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone domicile : ..... Bureau : ..... Mobile : .....

Email : .....

Date de Naissance : ..... Lieu : ..... Nationalité : .....

Profession : .....

### Informations concernant le bateau

Nom du bateau : .....

Type :  Voilier  Multicoque  Fifty  Moteur

N° d'immatriculation : ..... Pavillon : ..... Constructeur : ..... Modèle : .....

Longueur (hors tout) : ..... m Largeur : ..... m Poids : ..... Kg

Tirant d'eau : ..... m Tirant d'air : ..... m

Compagnie d'Assurance : ..... N° contrat : .....

Date de la dernière expertise : ..... Présence de cuves de récupération :  eaux noires  eaux grises

### Pièces à fournir impérativement à l'appui de la demande annuelle/mensuelle :

**ATTENTION : Pour être en liste d'attente votre dossier doit obligatoirement être complet.**

- Photo du bateau  Photo d'identité du demandeur  Justificatif de domicile
- Certificat de navigation / ou acte de francisation / pour les plus de 20 mètres : certificat communautaire
- Attestation d'assurance en cours de validité avec mention de la date d'échéance.

**En signant cette demande vous vous engagez à respecter toutes les conditions et formalités figurant au dos.**

Date : ..... Signature :

## Règlement et modalités des demandes de réservation :

### **DEMANDE D'UN POSTE D'AMARRAGE POUR UN BATEAU DE PLAISANCE**

#### Demande de réservation en escale :

La demande de réservation en escale peut être formulée toute l'année, pour une durée minimum d'une nuitée. Si une place d'amarrage est disponible, la demande est validée par une confirmation écrite de la Capitainerie.

#### Demande de réservation mensuelle (hivernage) :

La demande de réservation mensuelle concerne la période d'hivernage qui s'écoule du 1<sup>er</sup> Septembre de l'année indiquée jusqu'au 31 Mai de l'année suivante. Cependant, s'il le souhaite, le demandeur peut formuler une demande de réservation pour une période plus courte (exemple : d'Octobre à Mars).

Le demandeur doit impérativement fournir tous les documents demandés à l'appui de sa demande.

Une fois le dossier complet, un numéro d'inscription est attribué au dossier et celui-ci est inscrit sur la liste d'attente (attention : Il existe une liste d'attente pour chaque hivernage, il faut donc effectuer une demande distincte selon la période demandée).

Si la demande est acceptée, le demandeur recevra une confirmation écrite de la Capitainerie, et la réservation ne sera définitivement validée qu'après le versement des arrhes correspondant au 1<sup>er</sup> mois réservé. Les arrhes ne sont ni remboursables, ni reportables sur une autre période. Toute période de réservation validée sera due dans son intégralité même en cas d'absence du bateau.

La demande de réservation mensuelle concernant la période d'été (Juin / juillet / Août) se fait sur les mêmes principes et les mêmes règles que la demande de réservation mensuelle d'hivernage.

#### Demande de réservation annuelle :

Toute personne souhaitant bénéficier d'un contrat annuel doit effectuer une demande de réservation annuelle. Une fois la demande réceptionnée en Capitainerie, celle-ci est inscrite sur la liste d'attente. Le demandeur doit impérativement fournir tous les documents demandés à l'appui de sa demande. Une fois le dossier complet, un numéro d'inscription est attribué au dossier et celui-ci est inscrit sur la liste d'attente.

La commission d'attribution des contrats annuels se réunit en début d'année, afin d'attribuer de nouveaux contrats annuels. Chaque dossier est noté selon une grille de cotation tenant compte de l'état du bateau, de son équipement environnemental, de sa date d'expertise et de l'ancienneté de sa demande. Des places sont alors attribuées en fonction des longueurs et largeurs des bateaux ayant libérés leur contrat l'année précédente afin de respecter le quota de 50% d'annuels dans le port. Le délai d'attente va alors dépendre de la qualité du dossier et du nombre de places qui se libèrent chaque année.

### **DEMANDE D'UN POSTE D'AMARRAGE POUR UN BATEAU PROFESSIONNEL**

Le formulaire de demande d'amarrage ainsi que les tarifs pour les bateaux professionnels diffèrent de la plaisance. Ils sont à disposition sur simple demande à la Capitainerie.

En signant ce formulaire, vous vous engagez à respecter le règlement du port et les conditions générales et vous acceptez la politique de confidentialité et de protection des données individuelles de notre entreprise (documents disponibles en Capitainerie et sur notre site Internet : [www.fayolleplaisance.fr](http://www.fayolleplaisance.fr)).